

2024/172

NB



ville de
Toulouges.
pour le terroir

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024/03/28

SEANCE DU 29 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre et le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 15/03/2024	Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Rudy KLEIN, Martial MIR, Franck DE LA LLAVE, Bernard PAGES, Michel PLAZA, Florian GUZDEK, Fabrice SCHORDING
Nombre de conseillers :	Absents excusés ayant donné procuration : Stéphanie GOMEZ procuration Laurent LOPEZ, Patrice PASTOU procuration Fabrice SCHORDING, Isabelle OSTERSTOCK procuration Béatrice BAILLEUL, Patrick LANNES procuration Florian GUZDEK, Fabien BATLLE procuration Rudy KLEIN
En exercice : 27	Absent : Jean-Charles FESQUET,
Présents : 21	Secrétaire de séance : Serge CIVIL
Votants : 26	

CESSION DE L'IMMEUBLE CADASTRE AM 513, SIS 4 AVENUE DE THUIR

Eric GARAVINI, rappelle que par délibération n°2022/09/13, le conseil municipal, dans sa séance du 20 septembre 2022, a autorisé le Maire à signer la promesse synallagmatique de vente, ainsi que l'acte authentique d'acquisition avec l'EPFL, concernant l'immeuble à usage de cave, cadastré AM 513 et situé au 4 avenue de Thuir à Toulouges.

Considérant l'opportunité de vendre ce bien immobilier afin qu'il soit réhabilité, Eric GARAVINI propose aux élus d'autoriser Monsieur le Maire à céder l'immeuble cadastré AM 513, d'une superficie de 86 m² situé 4 avenue de Thuir à Madame Mélissa MURIN et Monsieur Laurent MARQUEZ domiciliés au 31 rue Calmette à Toulouges, pour un montant de 90 000,00 € hors frais de notaire.

Vu l'estimation des Domaines en date du 8 septembre 2022, qui fixe pour l'ensemble des deux bâtiments (AM 513 et AM 514), la valeur vénale à 200 000.00 € soit 100 000.00 € pour chacun des bâtiments,

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE de l'acquisition par Madame Mélissa MURIN et Monsieur Laurent MARQUEZ de l'acquisition de l'immeuble cadastré AM 513 représentant 86 m², et situé 4 avenue de Thuir à Toulouges, au prix de 90 000€ hors frais de notaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous documents annexes.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,
Pour extrait certifié conforme

Délibération rendue exécutoire par publication ou notification
à compter du 15.04.2024.



Fait à Toulouges, le 2 avril 2024
Le Maire,

Nicolas BARTHE

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le



ID : 066-216602136-20240402-DELIB20240328B-DE

2024/173

NB

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le :